

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS déodorant pour ordures
Utilisation du produit : Combat efficacement les mauvaises odeurs

Identification de la société/entreprise

Producteur	: HG International b.v.	No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700
Adresse	: Damluisweg 70 1332 EJ Almere	Fax	: +31 (0)36 54 94 744
		Internet:	: www.hginternational.com
Pays	: The Netherlands	E-mail:	: safety@hginternational.com
Importateur	: MARTEC HANDELS AG		
Adresse	: Seestrasse 199 CH-8820 Wädenswil		

No de téléphone: : +41 44 783 95 30 **Fax** : +41 44 783 95 49
Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
+41 44 251 51 51 24-h-Notfallnummer 145

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : R10
Xi; R36
R43, R67

Risques physiques/chimiques : Inflammable.

Risques pour la santé : Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres risques : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	15 - 30	F; R11 Xi; R36 R67
Mixture of lauryl ether carboxylic acid and sodium octyl sulfate	27306-90-7 / 142-31-4	polymer / 205-535-5	5 - 15	Xi; R38, 41
2,6-octadienenitrile, 3,7-dimethyl-	5146-66-7	225-918-0	0 - 1	Xn; R68 N; R51/53

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R
mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si des quantités potentiellement dangereuses de cette substance ont été ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂).
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Date d'édition

22-10-2008.

Version

1

Page 2 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence d'autres produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les grands déversements, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Éviter le contact avec les yeux. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Laver abondamment après usage.

Entreposage : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le contenant d'origine.

Utilisations spécifiques : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients

Limites d'exposition professionnelle

Suisse

propane-2-ol alcool isopropylique

SUVA (Suisse, 2003). Notes:

Kurzzeitgrenzwerte: 1000 mg/m³ 15 minute(s).

Kurzzeitgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s).

MAK: 500 mg/m³ 8 heure(s).

MAK: 200 ppm 8 heure(s).

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité de douches oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.

Protection respiratoire

: Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si les limites d'exposition risquent d'être dépassées.

Protection des mains

: Gants en caoutchouc butylique. Perméable temps >= 8 heures:

Protection des yeux

: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau

: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Clair Jaune. (Pâle.)

Odeur

: Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: 7.1 (Conc. (% poids / poids): 100) [Neutre.]

Point de fusion

: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 10 à 12°C (50 à 53.6°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: Mixture of lauryl ether carboxylic acid and sodium octyl sulfate. Moyenne pondérée: -17.36°C (0.8°F)

Point d'ébullition

: Plus basse valeur connue: 82.5°C (180.5°F) (propane-2-ol alcool isopropylique). Moyenne pondérée: 96.08°C (204.9°F)

Point d'éclair

: Coupe fermée: 29°C (84.2°F). (Pensky-Martens.)

Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

Propriétés oxydantes

: Non disponible.

Densité relative

: 0.971 g/ml (20°C / 68°F)

Solubilité

: Facilement soluble dans les substances suivantes: éther diéthylique, acétone.
Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.

Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)

: 1.7 (propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

Température d'auto-inflammation

: Plus basse valeur connue: 399°C (750.2°F) (propane-2-ol alcool isopropylique).

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité

: Le produit est stable.

Conditions à éviter

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂).

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation

: Toxicité presque nulle par inhalation.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

: Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom des ingrédients

Test

Résultat

Voie

Espèces

Date d'édition

22-10-2008.

Version

1

Page 4 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

propane-2-ol alcool isopropylique	DL50	5045 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6410 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	1537 mg/kg	Orale	Chien
	Dlmin	3570 mg/kg	Orale	human
	Dlmin	5272 mg/kg	Orale	man
Mixture of lauryl ether carboxylic acid and sodium octyl sulfate	DL50	2000 mg/kg	Orale	Rat

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

Nom des ingrédients

propane-2-ol alcool isopropylique

Espèces

Pimephales promelas (CE50)
Lepomis macrochirus (CL50)
Pimephales promelas (CL50)
Pimephales promelas (CL50)
Pimephales promelas (CL50)
Pimephales promelas (CL50)

Période

48 heure(s)
96 heure(s)
96 heure(s)
96 heure(s)
96 heure(s)
96 heure(s)

Résultat

10000 mg/l
>1400 mg/l
6550 mg/l
9640 mg/l
10400 mg/l
11130 mg/l

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets nocifs divers

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets

: Non applicable.
: Non disponible.

Déchets Dangereux

: Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.
:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (propane-2-ol alcool isopropylique, essence de térébenthine)	3	III		Quantité à déclarer 45 Remarques Dangerous goods in limited quantities
Classe ADN	1993	UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADN (propane-2-ol alcool isopropylique, essence de térébenthine)	3	III		QD (Quantité à déclarer) ADN 45 Remarques Dangerous goods in limited quantities
Classe IMDG	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propane-2-ol alcool isopropylique, essence de térébenthine)	3	III		Programmes d'urgence ("EmS") 3-07 Quantité à déclarer 30 Remarques Dangerous goods in limited quantities
Classe IATA-DGR	1993	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, PG III (propane-2-ol alcool isopropylique, essence de térébenthine)	3	III		Remarques Dangerous goods in limited quantities

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Irritant

Phrases de risque :

R10- Inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de sécurité :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S43- En cas d'incendie, utiliser [***]. sable. Poudre. CO2.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S64- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Non disponible.

Utilisation du produit :

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
- Produit de consommation.

**Classification statistique de
la CEE (code douanier)** :

32089091

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft) :

Non disponible.

Teneur en COV :

COV (p/p) : 19.8911

16. Autres informations

**Référence du texte complet des
phrases R se trouvant dans les
Sections 2 et 3 - Suisse** :

R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Référence du texte complet des
classifications se trouvant dans
les Sections 2 et 3 - Suisse** :

F - Facilement inflammable
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.

Autres informations :

Non disponible.

Commentaires lors de la révision :

Non applicable.

Historique

Date d'impression :

22-10-2008.

Date d'édition

22-10-2008.

Version

1

Page 7 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS déodorant pour ordures

Date d'édition : 22-10-2008.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 1
Vérifié par P. Stienstra.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version	1	
----------------	---	--

		Page 8 de 8
--	--	--------------------